

## Symptômes typiques du feu bactérien

La plante-hôte la plus sensible est le *Cotoneaster salicifolius* ("Cotonéaster à feuilles de saule"). Dans notre canton, la grande majorité des cas a été observée sur cette espèce. **L'éradication de cette espèce est recommandée** et la production et la vente sont interdites.

Symptômes visibles sur *Cotoneaster salicifolius* :



Photos 1 à 3: la maladie bactérienne progresse depuis l'intérieur, le long des nervures. Photo 4: Tige en forme de crosse (typique).

Symptômes sur *Cotoneaster dammeri* (forme rampante) :

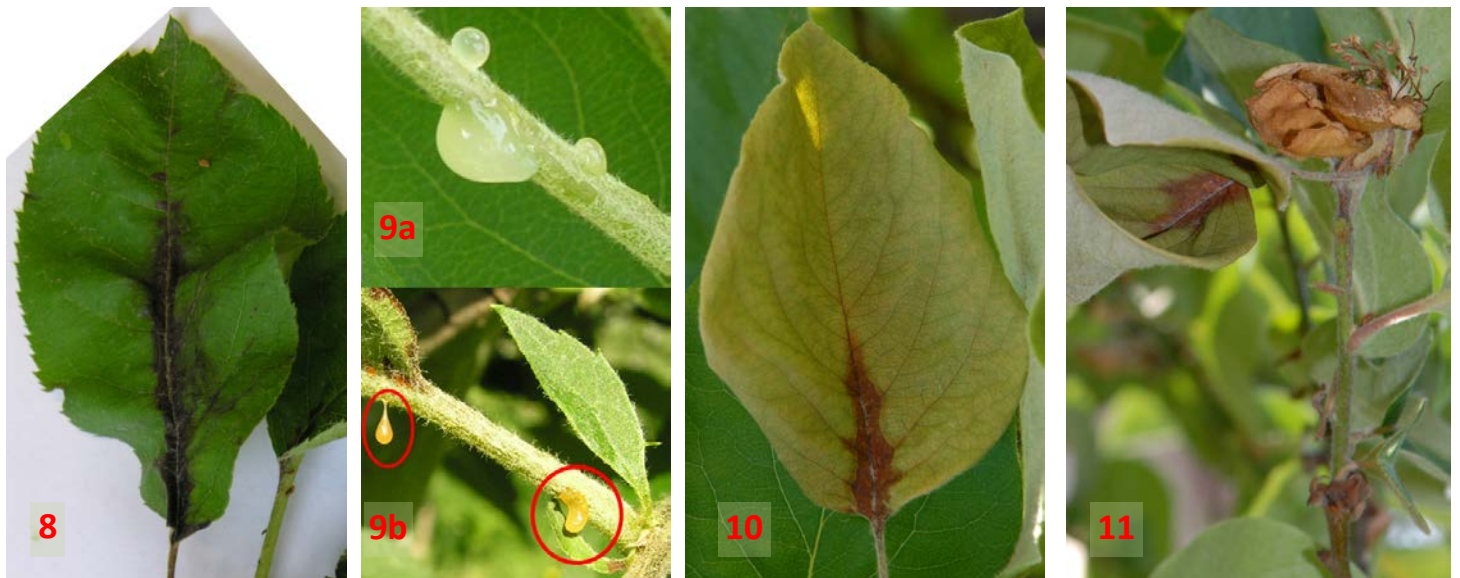


Photo 5: lors d'attaques uniformes, pas facile de savoir ce que c'est. Seul le symptôme typique (encadré en rouge) et parfois une analyse de laboratoire Agroscope peuvent confirmer.

Photos 6 à 7: le symptôme typique est bien visible ; aucun doute sur la présence d'une maladie bactérienne.

**Symptôme typique pour le feu bactérien : brunissement des feuilles depuis l'intérieur (depuis le pétiole).**

Symptômes sur *pommier* et *cognassier* :



Photos 8: infection d'une feuille de pommier. Photos 9a-b: gouttelettes d'exsudat bactériennes typiques (pas souvent présentes).

Photo 10 : infection sur feuille de cognassier. Photo 11 : infection sur feuilles et fleur de cognassier

## Information et recommandation de lutte concernant le feu bactérien

Le feu bactérien, causé par la bactérie pathogène *Erwinia amylovora* est une très grave maladie qui touche certaines espèces d'arbres fruitiers (pommier, poirier, cognassier) et de plantes ornementales (cotonéasters rampants et érigés, pyracantha ou buisson ardent, pommier du Japon, aubépine, alisier, sorbier des oiseleurs). D'autres essences fruitières, comme par exemple les cerisiers, pruniers, abricotiers ainsi que les plantes ornementales telles que le thuya ou le forsythia, ne sont par contre pas sensibles.

Les plantes touchées par le feu bactérien sont condamnées : elles périssent en l'espace d'une ou deux saisons. De ce fait, la bactérie incriminée a le statut d'**organisme à déclaration** et **lutte obligatoire** (organisme de quarantaine), selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des végétaux (OPV, RS 916.20). La production et la vente des végétaux des genres *Cotoneaster* et *Stranvaesia* (= *Photinia davidiana* et *Photinia nussia*) est interdite depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002. *Erwinia amylovora* est par contre parfaitement inoffensive pour l'être humain.

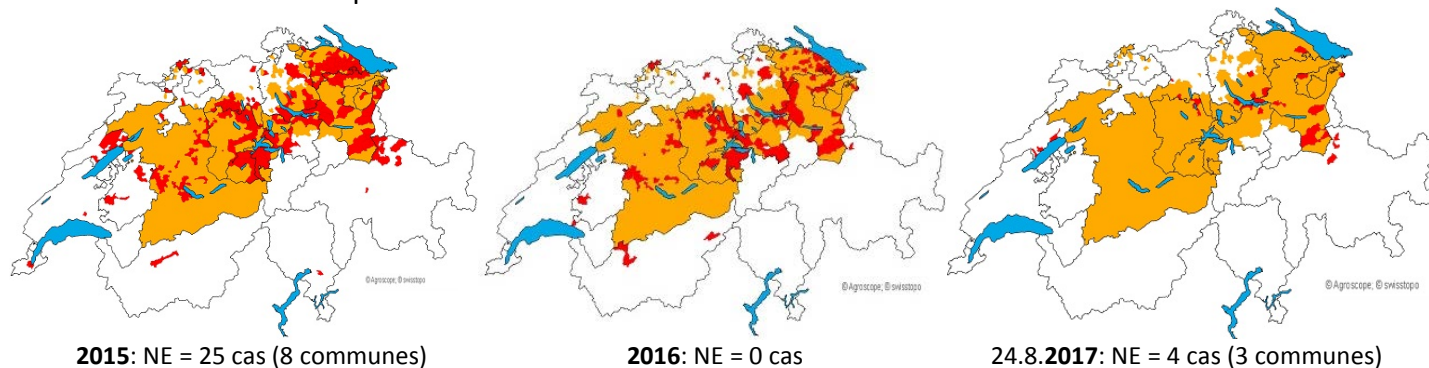
Les **symptômes** du feu bactérien sont variables, mais souvent caractérisés par le flétrissement des jeunes pousses, qui prennent alors une forme de crosse (photo 4). Les feuilles deviennent foncées, comme brûlées, mais elles restent accrochées à l'arbre, comme les fleurs et les fruits morts. On observe alors des branches entières ou des parties de branches qui se dessèchent sur l'arbre (photos 1-4 et 11). Plus rarement, il peut y avoir la formation de gouttelettes bactériennes (photos 9).

Très contagieux, le feu bactérien se propage par simple contact des mains, des vêtements et des outils de taille par exemple, mais aussi par les insectes butineurs et les oiseaux. Il constitue une grave menace pour les jardins et les vergers, éléments typiques et précieux du paysage neuchâtelois.

### **L'arrivée et l'évolution du feu bactérien**

Le feu bactérien originaire d'Amérique du Nord est arrivé en Suisse en 1989 (Thurgovie). Sa dissémination a pris de l'ampleur dès 1995 et il a été découvert pour la 1<sup>ère</sup> fois sur Neuchâtel en 1999 (par M. Horner, office phytosanitaire cantonal). Son apparition est étroitement liée aux conditions d'infection favorables (humidité, température, présence de bactéries véhiculées par insectes, oiseaux, vent ...) qui changent chaque année.

Ainsi, après quelques années de calme sur NE, 25 foyers ont été trouvés et détruits en 2015. Aucun foyer découvert en 2016 et très peu de cas en 2016.



### Que faire en cas de découverte ou de doute ?

#### ➔ **Ne surtout pas toucher la plante suspecte !**

La maladie se transmet très facilement d'une plante à l'autre. En touchant une plante malade puis une saine, vous pouvez contribuer à propager la maladie.

#### ➔ **Contactez l'office phytosanitaire cantonal et envoyez plusieurs photos digitales** des symptômes observés par courriel. ➔ ➔ ➔

Un contrôleur du feu bactérien prendra contact et viendra gratuitement sur place.

#### ➔ Prudence lors de la taille des arbres et arbustes.

Le feu bactérien pouvant être transmis en taillant un arbre malade, puis un arbre sain, nous vous recommandant d'être vigilant lors de cette opération et de désinfecter vos outils une fois le travail effectué.

Il n'y a pas de produits vraiment efficaces pour lutter contre la maladie. C'est grâce à des contrôles visuels réguliers et à l'élimination méthodique des plantes atteintes que le potentiel infectieux peut être maintenu au plus bas niveau possible.

**Centrale d'annonce "Feu bactérien" :**  
Office phytosanitaire cantonal  
Rte de l'Aurore 1 | 2053 Cernier  
**032 889 36 82** | [Michel.Horner@ne.ch](mailto:Michel.Horner@ne.ch)  
Texte et photos : Michel Horner